



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

### **MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'URBANISME N° 2017-02**

### **(Projet de règlement n° 2020-04)**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME N° 2017-02 :

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée:

**Que** le Conseil municipal a adopté à sa séance du 8 septembre 2020, le projet de règlement n° 2020-04 modifiant le Règlement d'urbanisme n° 2017-02, qu'il tiendra une assemblée publique de consultation le 5 octobre 2020, à 19 h 45 à la salle du conseil municipal située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1);

**Que** l'objet du projet de règlement modifiant le règlement d'urbanisme vise à :

- La modification du plan de zonage en modifiant la zone H-104 afin de permettre la construction de minimaisons.

Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou un membre du Conseil désigné par ce dernier expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

Le projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou sur demande par courriel au [dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca](mailto:dgstbernard@mrcmaskoutains.qc.ca).

Donné à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 9 septembre 2020.

Émilie Petitclerc  
Directrice générale et secrétaire-trésorière